

SITE NATURA 2000 FR 1102007 « RIVIERE DU VANNETIN »



Compte-rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » 16 juin 2021

Lieu : Siège de la Communauté de Communes des 2 Morin – LA FERTE GAUCHER

Rédigé par : Marion GRIMAUD – Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Diffusé le : 21 juin 2021

La présentation ainsi que ce compte-rendu sont également téléchargeables sur le site Internet du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-vannetin/documents-a-telecharger>

1.1. Personnes présentes ou représentées

NOM	PRENOM	ORGANISME
Philippe	DEVESTELE	Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin », vice-président de la Communauté de Communes des 2 Morin, président du SMAGE
Marion	GRIMAUD	Chargée d'études Natura 2000 – Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Jessica	STONINA	Chargée d'instruction Natura 2000 et biodiversité - DDT 77
Fatma	AOUICI-GLOUBI	Chargée d'études Nature - DRIEAT
Pierre	GOLFIER	Agence de l'Eau Seine-Normandie
Héloïse	RAMBAUD	Animatrice du Sage des 2 Morin - SMAGE
Wendy	WEISS	Technicienne de rivière - SMAGE
Maxime	LESIMPLE	Responsable technique – Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Pierre	AUGUSTIN	France Nature Environnement de Seine-et-Marne
Jacques	ROUARD	Représentant de la commune de Choisy-en-Brie
Evelyne	BARON	1ere adjointe de la commune de St Siméon
André	TRAWINSKI	Maire de Chartronges
Bernard	ANDRE	Commune de Marolles en Brie
Claude	LECOQ	Maire de Leudon-en-Brie
Dominique	MERCIER	Commune de Leudon-en-Brie

SITE NATURA 2000 FR 1102007 « RIVIERE DU VANNETIN »



Personnes excusées :

Sandrine POMMIER (Communauté de Communes des 2 Morins ; Safiya CISSE (Conseil Départemental de Seine et Marne) ; Marine LAUER (Centre Nationale de la Propriété Forestière Ile de France et Centre Val de Loire) ; Jérôme BELLARD (CSRPN) ; Sophie POTIEZ (FranSylva IdF).

Ordre du jour de la réunion :

- ✓ Election de la structure porteuse de l'animation du site Natura 2000
- ✓ Présentation des actions réalisées dans le cadre de l'animation du site du Vannetin entre 2018 et 2020
- ✓ Perspectives pour l'animation du site
- ✓ Temps d'échanges

Déroulé de la réunion

La réunion débute par l'élection de la structure porteuse pour l'animation du site Natura 2000. Seule la Communauté de communes des 2 Morins s'est portée candidate. Elle a été élue à l'unanimité par les membres du comité de pilotage. Elle est ainsi réélue pour une durée de 3 ans à compter du 2 mai 2021, soit jusqu'au 2 mai 2024.

Les actions réalisées dans le cadre de l'animation du site sont ensuite présentées par Marion GRIMAUD, chargée d'étude Natura 2000 du site du Vannetin.

A la fin de la présentation, la discussion est ouverte pour répondre aux éventuelles questions et pour échanger sur l'avenir de l'animation du site.

SITE NATURA 2000 FR 1102007 « RIVIERE DU VANNETIN »



2. Communication et sensibilisation

Le site internet dédié au site Natura 2000 a été mis à jour dès que nécessaires au cours des trois dernières années. Les bilans d'animations et bilans scientifiques y sont ajoutés ainsi que les supports pédagogiques créés.

Une animation scolaire a eu lieu en 2019 pour une classe de l'école de Chartronges.

Les élus, usagers et propriétaires du sites Natura 2000 sont sensibilisés tout au long de l'année. La Fédération de Pêche reste également en contact réguliers avec les partenaires.

3. Suivi scientifique des espèces d'intérêt communautaire

3.1. Inventaires piscicoles

Des inventaires piscicoles sont réalisés chaque année sur le Vannetin. L'objectif de ces inventaires est de suivre l'évolution des populations des espèces d'intérêt communautaire du site. Pour cela, la méthode de pêche à l'électricité est utilisée. Elle consiste à créer un champ électrique dans l'eau pour attirer les poissons vers l'opérateur. Les poissons peuvent ensuite être capturés, identifiés, pesés et mesurés avant d'être relâchés à l'eau.

Un réseau de 4 stations est suivi sur le Vannetin. Deux stations sont inventoriées chaque année en alternance sur les 4. Une station supplémentaire a été pêché en 2019 à l'amont d'un seuil situé à Choisy-en-Brie pour étudier l'influence du seuil sur les populations piscicoles.

Les résultats obtenus lors de ces pêches électriques mettent en avant des différences entre les populations observées à l'aval du site et celle observées à l'amont.

La richesse spécifique est plus importante à l'aval sur les stations de St-Siméon. On retrouve entre 5 à 7 espèces sur ces stations. On y retrouve à la fois le chabot et la lamproie de Planer (espèces d'intérêt communautaire) et des espèces migratrices patrimoniales telles que l'anguille et la truite fario. Le nombre d'espèces observées diminue sur les stations amont. On n'en retrouve que 4 sur les stations intermédiaires (Choisy-en-Brie) et seulement 2 sur la station la plus à l'amont (Chartronges). Cette dernière station a cessé d'être inventoriée en 2017 car aucune espèce d'intérêt communautaire n'y est présente.

La lamproie de Planer est seulement présente sur les stations aval situées à Saint Siméon. L'espèce a été observée sur les deux stations en très faible densité. Seuls des individus matures ont été capturés lors des pêches. Les jeunes sont plus difficiles à atteindre lors des pêches car ils vivent enfouis plus profondément dans le sédiment.

Des chabots ont été observés sur toutes les stations inventoriées entre 2018 et 2020 (de Choisy-en-Brie à Saint-Siméon). La densité de population est plus importante sur les stations aval et est de plus en plus faibles sur les stations plus en amont. Les classes de tailles sont toutes représentées sur chaque station, on y retrouve à la fois des jeunes individus et des individus matures. Cela montre une reproduction de l'espèce sur la rivière.

SITE NATURA 2000 FR 1102007 « RIVIERE DU VANNETIN »



3.2. Suivi de la lamproie de Planer

Ces suivis consistent à observer des comportements de reproduction des individus afin de constater une reproduction effective de la lamproie de Planer sur le site Natura 2000.

Deux stations ont été suivies en 2018 et 2019 au mois d'avril, à raison de 2 passages par semaine. Aucune observations n'ont été faites au cours de ces deux années. Le suivi ne s'est pas poursuivi en 2020.

3.3. Suivi de la Mulette épaisse

Depuis 2018, un suivi visuel de la mulette épaisse a été mis en place car il était jugé moins invasifs pour l'espèce. Lors de ces prospections, de nombreux barrages ont été observés.

Des affiches de sensibilisation ont été créées et installées sur site en 2019 par l'animatrice.

En 2020, des prélèvements d'ADN environnemental ont été réalisés sur 6 stations entre Choisy-en-Brie et Saint Siméon. L'objectif de ces prélèvements était d'avoir une meilleure connaissance de la répartition de la Mulette épaisse sur l'ensemble du Vannetin.

L'analyse de l'ADN environnemental a permis de mettre en évidence la présence de deux populations de mulette épaisse sur le Vannetin. Ces deux populations se trouve à l'aval de Choisy-en-Brie et à Marolles en Brie. Aucune détection n'a été faite sur les stations amont de la rivière. On peut donc confirmer que l'espèce n'est pas présente dans cette partie de la rivière.

Plusieurs obstacles à la continuité écologiques sont présents sur le Vannetin. Les deux populations de mulette épaisse identifiées se situent chacune entre des ouvrages. Ces populations se retrouvent isolées et ne peuvent pas se dispersées. En effet, les obstacles comme des seuils limite la dispersion des poissons-hôtes (qui transportent les larves des mulettes dans leurs branchies) et causent aussi la dégradation des habitats piscicoles.

4. Evaluation des Incidences Natura 2000

Une veille territoriale est réalisée sur les projets soumis à Evaluation des Incidence Natura 2000. Le rôle de l'animatrice Natura 2000 est d'accompagner les porteurs de projets en amont pour éviter ou réduire les impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

5. Veille à la cohérence des politiques publiques

La Fédération de Pêche est en contact régulier avec les collectivités et les acteurs du territoire (OFB, DDT, CC2M, CD77, SMAGE, etc.)

Elle veille à la cohérence des politiques publiques avec les enjeux du site du site Natura 2000.

6. Contractualisation

Pas d'émergence de contrats et de chartes entre 2018 et 2019.

En 2020, des propriétaires d'une parcelle ont été rencontré à Choisy-en-Brie avec le SMAGE. Ils sont intéressés par un contrat Natura 2000 de restauration hydromorphologique de la rivière.

SITE NATURA 2000 FR 1102007 « RIVIERE DU VANNETIN »



L'animation des MAEC est portée par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. Il n'y a eu aucune émergence entre 2018 et 2020.

7. Perspectives

Pour l'année 2021 et les années à venir, l'accent devra être mis sur la communication auprès des riverains, des élus et usager du site. La charte ou les contrats seront proposés aux propriétaires des parcelles à enjeux forts sur le site. La mise en place du contrat de Choisy en Brie se poursuivra également.

Les suivis scientifiques se poursuivront avec notamment les inventaires piscicoles. Des suivis visuels des populations de Mulette épaisse et de la reproduction de la lamproie de Planer pourra être mis de nouveau en place en s'appuyant sur les résultats de l'ADN environnemental.

8. Questions et remarques

M. TRAWINSKI s'interroge sur l'impact que peut avoir les courses de cyclisme sur la rivière. M. DEVESTELE lui répond que dans l'objectif de diminuer au maximum les impacts potentielles, il est important de faire de la sensibilisation auprès des participants de ce type de manifestations mais aussi auprès de tous les usagers du site Natura 2000.

En ce qui concerne l'impact que peut avoir des courses cyclistes (ou de quads) sur le site, cela est principalement lié à la fréquence de passage dans le milieu. Un nombre trop important de passages pourrait entraîner une dégradation des berges par exemple. Mme. STONINA ajoute que lors de tels événements il faut prendre en compte les zones de stationnement, les points de ravitaillement ou encore les points de rassemblement du grand public et qu'il faut conseiller les organisateurs pour trouver des espaces pouvant accueillir le public sans endommager le site Natura 2000.

Mme. WEISS propose d'ajouter une section sur le site Natura 2000 sur le site internet de la Communauté de Communes des 2 Morins pour valoriser ce milieu naturel dans le territoire.

Mme. GRIMAUD précise que tous les supports pédagogiques (bulletin d'information, flyer grand public, etc.) sont disponibles sur le site internet dédié au site du Vannetin et qu'ils pourront être transmis à toutes les communes sur demande.

M. DEVESTELE propose l'idée de mettre en place des panneaux d'informations le long de la rivière afin de sensibiliser les usagers et pour limiter le passage sur les gués. Il serait intéressant de contacter les communes et voir avec elles celles qui donneraient leur accord et quelles sont leurs recommandations sur le site d'implantation.

La création et l'implantation de panneaux de sensibilisation peuvent être financés dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Mme. BARON se questionne sur la personne à contacter pour organisation scolaire. L'animatrice répond que l'on peut directement la contacter pour cela. Il est précisé qu'une seule animation gratuite sur le site du Vannetin est comprise dans le bon de commande du site. Il faut donc contacter l'animatrice tôt dans l'année si une école souhaite réserver l'animation.

SITE NATURA 2000 FR 1102007 « RIVIERE DU VANNETIN »



Mme. AOUICI-GLOUBI demande plus de précisions l'état d'avancement du contrat de restauration hydromorphologique en projet sur le site.

Mme. GRIMAUD lui répond que le contrat n'est pas encore instruit. Les propriétaires ont été rencontrés fin 2020 et des mesures ont été réalisées sur la rivière afin de déterminer les aménagements qui sont adapter au milieu. Un dossier technique a été réalisé la suite de cette visite. Ce dossier pourra être transmis à la DRIEAT à l'issu du COPIL.

La DRIEAT s'interroge également sur les périodes de pêches électriques et sur les habilitations électriques. Elle se demande si celles-ci sont obligatoire ?

La Fédération de Pêche lui répond que chacun de ces salariés détient cette habilitation. Celle-ci est nécessaire dès que l'on manipule du matériel électrique. Les personnes ne possédant pas d'habilitation restent sur la berge et s'occupe de la biométrie par exemple. En ce qui concerne les dates de pêche électrique, deux pêches seront réalisées sur le Vannetin le 22 juillet. Chaque membre du COPIL est le bienvenu s'il souhaite assister à ces pêches. Le lieu et horaires seront transmis avec le compte-rendu.

Mme. BARON demande à l'animatrice quand seront disponibles les résultats des prélèvements d'ADN environnemental qui avaient été réalisé en avril 2021. L'animatrice répond qu'il faut compter un délai de trois mois pour recevoir les résultats (qui sont analysés par un laboratoire extérieur). Les résultats devraient donc arrivés courant juillet 2021. Ils seront ensuite exploités et interprétés puis pourront être diffusés aux membres du COPIL ainsi que sur le site internet dédié au site Natura 2000.

Sur la question de la continuité écologique, l'AESN demande si l'on connaît les propriétaires des ouvrages qui entravent la rivière.

Ces propriétaires n'ont pas été recensés dans le cadre de l'animation Natura 2000. En revanche, le syndicat (SMAGE) à la liste des propriétaires inscrite dans sa DIG.

Le CTEC prévoit des actions sur les ouvrages. Le SMAGE ne sait pas encore s'il fera l'étude en régie ou s'il engagera un bureau d'étude.

Pour l'AESN, il serait plus pertinent de réaliser cette étude en régie étant donnée la taille des ouvrages et la charge de travail que cela demande.

Le SMAGE précise que l'étude doit se lancer cet été selon son plan de charge.

L'AESN demande à quel titre l'animation du site Natura 2000 peut intervenir dans cette étude. L'animatrice répond qu'elle pourra être présente en tant qu'appui technique, notamment en transmettant au SMAGE les données disponibles sur les ouvrages lors de l'élaboration du DOCOB et de l'animation.

Signature du Président du Comité de Pilotage :